NOTE D'INFORMATION

FCP SANLAM OBLIGATIONS

Nature juridique
FCP

Société de gestion
VALORIS MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP23045 en date du 20/04/2023.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

OTB JC GO

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **VALORIS MANAGEMENT** sise à **Angle Route El Jadida et Rue Aboudabi, Oasis, Casablanca** représentée par **Monsieur Mostafa HASSANI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

VALORIS MANAGEMENT
Angle route d'El Jadida et Rue Abou Dabi, Oasis
Tél : 05 22 92 68 80
Fax : 05 22 99 61 46

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **FCP SANLAM OBLIGATIONS**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000039430**
- Date et référence de l'agrément : **13/03/2023, GP23032**
- Date de création : **04/04/2023**
- Siège social : **Angle Route El Jadida et Rue Aboudabi, Oasis, Casablanca.**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er octobre au 30 septembre**
- Apport initial : **1.000.000,00** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1.000,00** Dirhams
- Etablissement de gestion : **VALORIS MANAGEMENT**
- Etablissement dépositaire : **Banque Centrale Populaire** sis à **101, Boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca** représenté **par Monsieur Othmane TAJEDINE**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter	Téléphone
VALORIS MANAGEMENT	Mostafa HASSANI	05 22 92 68 80

- Commissaire aux comptes : **A. SAAIDI & ASSOCIES** représenté par **Madame Bahaa SAAIDI**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations « OMLT ».**
- Sensibilité min : **1.1 (Exclue).**
- Sensibilité max : **10 (Exclue).**
- Indice de référence : **L'indice de référence est le Moroccan Bonds Index Global publié par BMCE Capital (MBI Global).**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du fonds est d'offrir au porteur de parts une rentabilité supérieure à celle de son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le fonds est un OPCVM « Obligations Moyen et Long Terme ». Dans cette optique, le FCP investira son actif à hauteur de 90 % au moins, hors titres d'OPCVM « Obligations Moyen et Long Terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances émis ou garantis par l'Etat. Le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du FCP sera composé de :

 - **Actions, certificats d'investissement, droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public ;**
 - **Titres de créances négociables ;**
 - **Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ;**
 - **Obligations, Obligations subordonnées, Obligations subordonnées perpétuelles, Obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons ;**
 - **Les parts et les titres de créances émis par les fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT) ;**
 - **Titres d'Organismes de Placements Collectifs en Capital (OPCC) ;**
 - **Actions et parts d'OPCVM ;**
 - **Placements en devises à l'étranger selon la réglementation en vigueur ;**
 - **Opérations de pension ;**
 - **Prêts emprunts de titres ;**
 - **Dépôts à terme.**
- Durée de placement recommandée : **1 an et plus.**
- Souscripteurs concernés : **SANLAM Maroc.**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

GO

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **Dès publication de la note d'information.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. La valeur liquidative est calculée tous les vendredis ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage le premier jour ouvré qui suit la détermination de la valeur liquidative dans les locaux de Valoris Management et publication dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les demandes de souscription et de rachat devront être effectuées auprès de Valoris Management au plus tard le jeudi avant 17h00, pour être exécutées le vendredi, soit le jour de calcul de la valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Mixte. Le FCP « SANLAM OBLIGATIONS » est un FCP de capitalisation ou distribution partielle ou totale des résultats. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des « coupons courus ».**

 La distribution des dividendes est une décision du comité d'investissement du fonds, composé par les représentants du promoteur et les représentants de la société de gestion. En cas de distribution, l'entité en charge de l'information et du suivi de la distribution aux souscripteurs est Valoris Management. Adresse : Angle Route El Jadida et Rue Aboudabi, Oasis, Casablanca ; Téléphone : 05 22 92 68 80 ; Fax : 05 22 99 61 46.
- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Au maximum 3% hors taxe du montant souscrit.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Au maximum à 1,5% hors taxe du montant racheté.**

 - Cas d'exonération :
 - **A la discrétion du réseau placeur.**

- Frais de gestion :
 - **Au maximum 2% HT l'an. Le taux des frais de gestion annuels est au maximum de 2% hors taxes de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'OPCVM détenues en portefeuille et gérées par VALORIS MANAGEMENT. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités trimestriellement.**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
(1) Frais publications	Selon les tarifs fixés par le journal
(2) Commissaire aux comptes	12 000 dh HT
(3) Commissions AMMC	0,025% HT
(4) Dépositaire	0,015% HT
(5) Maroclear	(commission de gestion du compte émission - annuel) : 3 600 Dhs HT (droit d'admission - trimestriel) : Selon les conditions en vigueur
Prestations de VALORIS MANAGEMENT	Frais de gestion fixes : tels que définis dans le Mandat de Gestion. Frais de gestion variables : Intéressement en cas de surperformance par rapport à l'indice de référence.

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

FICHE SIGNALETIQUE

FCP SANLAM OBLIGATIONS

FCP

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 20/04/2023 sous la référence n° VP23045.

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

VALORIS MANAGEMENT
Angle route d'El Jadida - Rue
Abou Dabi, Ouasis
Tél : 05 22 92 68 80
Fax : 05 22 99 61 46

Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : **Obligations « OMLT ».**
- Sensibilité min : **1.1 (Exclue).**
- Sensibilité max : **10 (Exclue).**
- Indice de référence : **L'indice de référence est le Moroccan Bonds Index Global publié par BMCE Capital (MBI Global).**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du fonds est d'offrir au porteur de parts une rentabilité supérieure à celle de son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le fonds est un OPCVM « Obligations Moyen et Long Terme ». Dans cette optique, le FCP investira son actif à hauteur de 90 % au moins, hors titres d'OPCVM « Obligations Moyen et Long Terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances émis ou garantis par l'Etat. Le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du FCP sera composé de :

 - **Actions, certificats d'investissement, droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public ;**
 - **Titres de créances négociables ;**
 - **Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ;**
 - **Obligations, Obligations subordonnées, Obligations subordonnées perpétuelles, Obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons ;**
 - **Les parts et les titres de créances émis par les fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT) ;**
 - **Titres d'Organismes de Placements Collectifs en Capital (OPCC) ;**
 - **Actions et parts d'OPCVM ;**
 - **Placements en devises à l'étranger selon la réglementation en vigueur ;**
 - **Opérations de pension ;**
 - **Prêts emprunts de titres ;**
 - **Dépôts à terme.**
- Durée de placement recommandée : **1 an et plus.**
- Souscripteurs concernés : **SANLAM Maroc.**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

60

II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : **1er octobre au 30 septembre.**
- Valeur liquidative d'origine : **1.000,00** Dirhams.
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. La valeur liquidative est calculée tous les vendredis ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage le premier jour ouvré qui suit la détermination de la valeur liquidative dans les locaux de Valoris Management et publication dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les demandes de souscription et de rachat devront être effectuées auprès de Valoris Management au plus tard le jeudi avant 17h00, pour être exécutées le vendredi, soit le jour de calcul de la valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Mixte. Le FCP « SANLAM OBLIGATIONS » est un FCP de capitalisation ou distribution partielle ou totale des résultats. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des « coupons courus ».**

 La distribution des dividendes est une décision du comité d'investissement du fonds, composé par les représentants du promoteur et les représentants de la société de gestion. En cas de distribution, l'entité en charge de l'information et du suivi de la distribution aux souscripteurs est Valoris Management. Adresse : Angle Route El Jadida et Rue Aboudabi, Oasis, Casablanca ; Téléphone : 05 22 92 68 80 ; Fax : 05 22 99 61 46.

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

GO

III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Au maximum 3% hors taxe du montant souscrit.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Au maximum à 1,5% hors taxe du montant racheté.**

 - Cas d'exonération :
 - **A la discrétion du réseau placeur.**

- Frais de gestion :
 - **Au maximum 2% HT l'an. Le taux des frais de gestion annuels est au maximum de 2% hors taxes de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'OPCVM détenues en portefeuille et gérées par VALORIS MANAGEMENT. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités trimestriellement.**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
(1) Frais publications	Selon les tarifs fixés par le journal
(2) Commissaire aux comptes	12 000 dh HT
(3) Commissions AMMC	0,025% HT
(4) Dépositaire	0,015% HT
(5) Maroclear	(commission de gestion du compte émission - annuel) : 3 600 Dhs HT (droit d'admission - trimestriel) : Selon les conditions en vigueur
Prestations de VALORIS MANAGEMENT	Frais de gestion fixes : tels que définis dans le Mandat de Gestion. Frais de gestion variables : Intéressement en cas de surperformance par rapport à l'indice de référence.

IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **13/03/2023, GP23032.**
- Société de gestion : **VALORIS MANAGEMENT** sise à **Angle Route El Jadida et Rue Aboudabi, Oasis, Casablanca** représentée par **Monsieur Mostafa HASSANI** en sa qualité de **Directeur Général.**
- Dépositaire : **Banque Centrale Populaire** sis à **101, Boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca** représenté **par Monsieur Othmane TAJEDINE.**
- Commercialisateur (s) :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter	Téléphone
VALORIS MANAGEMENT	Mostafa HASSANI	05 22 92 68 80

La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.
Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux